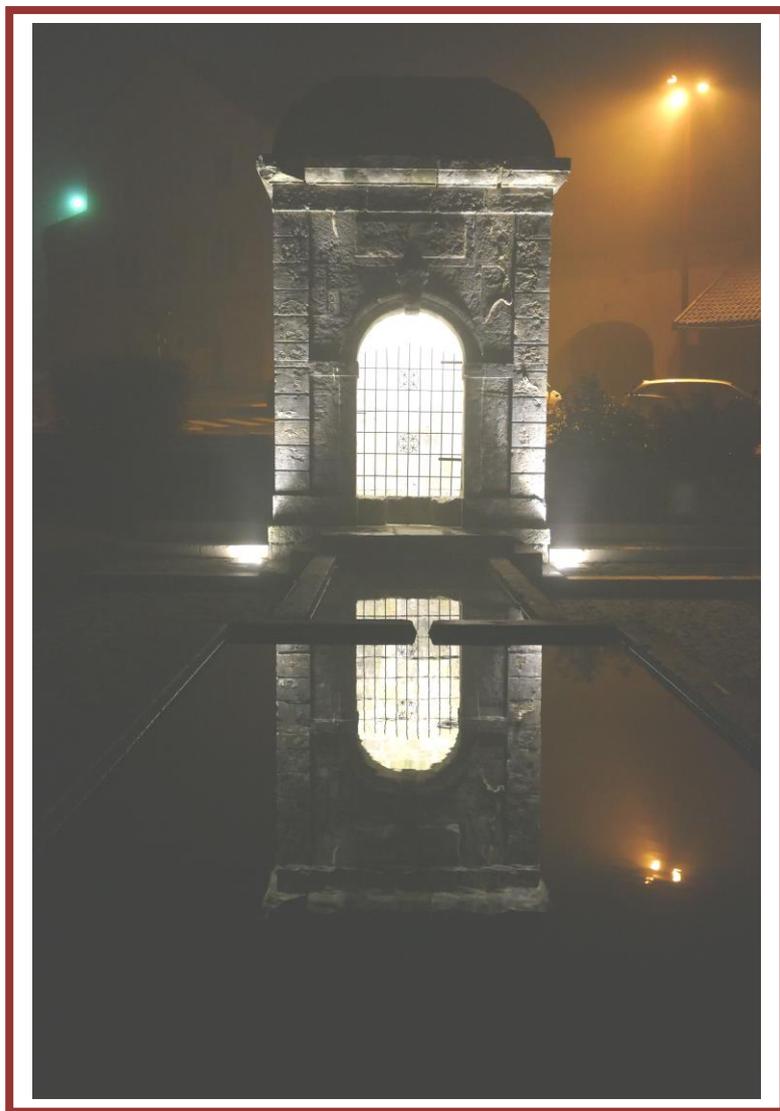


L'ECHO de Sainte-Marie



Décembre 2016





L'équipe municipale
vous présente
ses meilleurs vœux
pour l'année 2017 !





Sommaire

I. Le Maire et le Conseil Municipal : informations et bilan de l'année

- Le mot du Maire p 1
- Le Conseil Municipal..... p 2
- Le personnel communal..... p 2
- Le Conseil Municipal des Jeunes..... p 3
- Les services de la mairie p 4
- Location des salles p 4
- Distillation, pressoir..... p 5
- Nous rappelons p 6
- Rapports des commissions..... p 7

II. Vivre à Sainte-Marie

- Investissements 2016 p 15
- Ordures ménagères, tri des déchets..... p 16
- Déchetterie intercommunale de Désandans p 17
- Le concours des maisons fleuries p 18
- Les professionnels..... p 20
- Plan du village p 22
- Etat-Civil p 24
- Bien vivre à Sainte-Marie p 25
- Informations des administrations..... p 26
- Liste des gardiennes agréées..... p 26
- Appel à la générosité..... p 27
- Les aînés p 27
- Brèves de la gendarmerie..... p 28
- SIVU de la Chauillère p 29
- Activité périscolaire p 32
- Les associations p 34

III. Les fêtes de Noël

- Noël en Autriche p 46
- Noël en France p 47



Le Mot du Maire



Madame, Monsieur,

Permettez-moi tout d'abord, au nom du Conseil Municipal et des membres du CCAS, de vous adresser à chacune et à chacun d'entre vous, à vos familles et à vos proches, mes meilleurs vœux pour l'année 2017.

Je voudrais, au travers de notre revue « L'Echo », retracer les principaux évènements qui ont marqué notre village au cours de l'année 2016.

Tout d'abord, en application de la Loi NOTRé, Sainte-Marie va intégrer au 1^{er} janvier 2017 Pays de Montbéliard Agglomération, avec pour conséquences d'une part, la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt, et d'autre part, l'adhésion des communes d'Issans et de Semondans au SIVU de la Chauillère pour les compétences scolaire, petite enfance et périscolaire.

Ce nouveau contexte nous a contraints à revoir d'une façon significative notre projet d'école et de périscolaire pour tenir compte de l'arrivée, en septembre 2017, d'environ 40 enfants.

Au cours de l'année écoulée, on notera aussi d'autres réalisations, notamment :

- la fin de la requalification de la rue de Lougres avec les travaux sur la fontaine et la mise en place d'espaces paysagers,
- la réfection du logement au-dessus de l'école,
- la première phase des travaux du quartier de la Chauillère, en vue d'accorder les autorisations de construction,
- l'enfouissement des réseaux secs et la reprise de l'éclairage public au niveau de l'école.

A noter qu'en 2016 notre épicerie a retrouvé une activité et s'est vue confier le Relais Poste.

Pour 2017, les travaux vont principalement porter sur le quartier de la Chauillère, avec la reconfiguration de l'esplanade et du parking de la salle des Associations.

Le SIVU de la Chauillère va déployer le projet de construction de l'école et périscolaire, le projet de mini-crèche sera mis en œuvre par un prestataire privé.

Je voudrais remercier tous les bénévoles qui contribuent au travers de leur engagement dans les associations à la vie de notre village, ainsi que le Conseil Municipal des Jeunes.

Je voudrais aussi profiter de ce moment pour vous inviter toutes et tous à la cérémonie des vœux qui se tiendra à la salle des Associations le **mercredi 11 janvier à 18h**.

Chers administrés, je vous renouvelle à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets pour l'année 2017.

Le Maire, Philippe RINGENBACH



Le Conseil Municipal

Le maire et les adjoints :

Messieurs Philippe RINGENBACH (**Maire**), Denis GROSCLAUDE (**1^{er} adjoint**), Michel MARTIN (**2^{ème} adjoint**), Gérald GROSCLAUDE (**3^{ème} adjoint**).

Les conseillers :

Mesdames Béatrice BRESSON, Claire EMONIN, Gaëlle GLAUSER, Geneviève GUERITTOT, Stéphanie VALLAT.

Messieurs Frédéric BIRRINGER, Georges BOYER, Jean-Claude GEORGE, Gérard GLORIOD, Olivier PARROD.



Le personnel communal

Administratif :

Secrétaires :

Harmony GUIHOT
Muriel JOLISSAINT
Laëtitia LIGLIOZZOLO



Technique :

Bâtiments / Espaces verts / Voirie :



Jean-Noël BOITEUX
Philippe PETITHORY

Entretien :



Marie-Luce GRILLOT



Conseil Municipal des Jeunes de Sainte-Marie

Les jeunes se mobilisent pour le village !

Pour rappel : le 16 décembre 2015 Jeanne, Lisette, Léa, Nina, Salomé, Lana, Joshua, Yanis, Axel, Jules, Marius, Théo et Maxime ont été élus par leurs camarades pour les représenter au Conseil des Jeunes.

Cette année, les jeunes du CDJ se sont consacrés à l'organisation du 3ème carnaval avec l'aide du Comité d'animation, de l'Entraide et de l'élevage des Palles. Le parcours a été modifié pour se terminer à la salle des fêtes autour d'un pot de l'amitié et de jeux (chamboule-tout et jeu d'échecs géant). Une journée agréable car le soleil était aussi au rendez-vous.

Ils ont aussi invité les anciens du village à venir partager la galette des rois autour de jeux de société. Certains d'entre eux ont aussi participé à la cérémonie du 11 novembre : dépôt de gerbes, vente de bleuets, lecture de poèmes...

Ils se sont aussi associés au repas du Téléthon pour vendre des pièces d'un puzzle conçu par leurs soins. Un programme bien chargé pour cette dizaine de jeunes.

Le Conseil des Jeunes de Sainte-Marie remercie toutes les personnes qui l'ont aidé cette année encore et vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année !





Les services de la mairie



☎ : 03 81 93 41 45

Mail : mairie.saintemarie25@orange.fr

www.sainte-marie.fr

Les permanences

Un Adjoint
Mardi de 17h à 18h

Monsieur le Maire
Jeudi de 16h à 18h
Samedi de 9h30 à 11h30

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- ✓ Mardi de 15h à 18h
- ✓ Jeudi de 9h à 11h30 et de 16h à 18h
- ✓ Samedi de 8h30 à 11h30

Sur la commune 12 panneaux d'affichage sont destinés à vous donner des informations tout au long de l'année, n'hésitez pas à les consulter.

Location des salles

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017

SALLE DU PREAU

La salle du préau est réservée **uniquement** aux habitants de Sainte-Marie et pour une manifestation à **caractère familial**.



Réservation en mairie :

Le week-end et jour férié : 65 euros

La journée (en semaine) : 40 euros

Pièces à fournir : pièce d'identité et attestation d'assurance



SALLE DES ASSOCIATIONS



	Habitants du village*	Habitants et associations extérieurs
Banquets (repas, mariage, baptême...)	140 €	490 €
Jour supplémentaire (hors période scolaire)	60 €	100 €
Apéritif	65 €	170 €
Séminaire	55 €	130 €

*Tarif habitants du village : **uniquement**, en vue **d'une fête familiale strictement personnelle**, une attestation sur l'honneur vous sera demandée.

	Associations communales	Associations extérieures
Souper dansant	Gratuit après accord du CM	490 €
Spectacle	Gratuit après accord du CM	340 €

Participation électricité

Tarif jour : 0.20 € / kwh

Tarif nuit : 0.15 € / kwh

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Lors de la réservation de la salle, il est demandé :

- une signature sur le registre de location ou un courrier signé précisant la date désirée,
- de remplir un contrat de location sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation d'assurance,
- un chèque d'avance d'un montant égal à la moitié du coût de la location.
Ce chèque sera encaissé tout de suite,
- un chèque de caution de 300 €, restitué après paiement du solde de la location.

Distillation - Pressoir



Conformément aux dispositions de l'article 319 du Code Général des Impôts, la période de distillation autorisée s'étend du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Les distillations sont permises, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h à 19h. Il est rappelé que le privilège accordé à certains bouilleurs de cru est maintenu, à titre personnel, sans pouvoir le transmettre à d'autres personnes que leur conjoint survivant.

Le pressoir, lui reste à la disposition des habitants du village.

Contactez Mme Hélène PRIER au 03 81 93 56 88, pour les disponibilités.

Tarifs :

Distillation : 15 € la journée Pressoir : 20 € la journée



Nous rappelons

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



L'inscription sur les listes électorales de la commune n'est pas automatique.

Si vous êtes nouvellement installé(e) à Sainte-Marie, présentez-vous en mairie, avant le 31 décembre 2016, aux heures d'ouverture du secrétariat muni(e) :

- d'une pièce d'identité,
- d'une preuve de domicile (facture EDF, Télécom).

CHANGEMENT DE DOMICILE



Si vous êtes nouveau / nouvelle résidant(e) à Sainte-Marie, merci de bien vouloir vous présenter en mairie avec :

- votre livret de famille si vous êtes marié(e),
- votre carte nationale d'identité si vous êtes célibataire.

PIECES D'IDENTITÉ



Les demandes de cartes d'identité sont à déposer en mairie. Le délai est d'un mois et demi. Pour la constitution du dossier de demande, la personne se présentera personnellement en mairie, et fournira les pièces originales demandées.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le renouvellement d'une carte d'identité perdue ou volée est payant, 25 euros en timbres fiscaux.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est de 15 ans pour les personnes majeures.

Attention : si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les demandes de passeports ne sont plus réalisées en mairie. Seules quelques mairies du département sont habilitées à les produire. Vous pouvez donc vous adresser à la mairie de l'Isle sur le Doubs ou de Montbéliard.



Memo

POMPIERS
 SAMU
 PERCEPTION
 SOUS PREFECTURE
 VEOLIA EAU
 ECOLE
 GENDARMERIE (Bavans)

☎ 18 }
 ☎ 15 } 112 depuis un portable
 ☎ 03 81 31 11 99
 ☎ 03 70 07 61 00
 ☎ 08 10 00 07 77
 ☎ 03 81 93 12 67
 ☎ 03 81 96 26 31



Rapport des commissions

Animation

Membres de la commission : M. MARTIN, G. GLAUSER, G. GUERITTOT, S. VALLAT.

Notre village recense plus d'une dizaine d'associations qui œuvrent pour le dynamisme de notre commune. (voir page 36).

L'engagement associatif est un moyen de sortir de chez soi, de s'investir, de rencontrer des personnes. Tous les âges sont concernés.

Les associations de Sainte Marie désirant une subvention sous forme financière ou au travers de la mise à disposition de biens devront déposer en mairie avant fin février 2017 un dossier de subvention dûment rempli disponible au secrétariat de Mairie ou sur le site internet <http://www.sainte-marie.fr>

ATTENTION

Tous les dossiers de demande de subvention non effectués sur ce document ne seront pas examinés par la commission.

Pour 2016, les montants accordés par le Conseil Municipal ont été de :

- 550 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt,
- 80 € au Moto Club,
- 300 € à l'association Prélude.

Environnement – Fleurissement

Label des villages fleuris

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, S. VALLAT, G. GROSCLAUDE, G. BOYER, O. PARROD.



Au printemps 2016, la commune s'est inscrite pour participer au label des villes et villages fleuris dans la catégorie des villages de 300 à 1000 habitants.

Le 10 août 2016, lors de son passage dans notre village, le jury régional a visité notre fleurissement. Notre première fleur a été confirmée lors de la remise des récompenses du Conseil Départemental, le 27 octobre 2016, à Besançon où la commune a reçu un diplôme et 4 plantes vivaces.

Le 26 novembre 2016, toujours à Besançon, à la remise des labels des villes et villages fleuris organisée par le Conseil Régional, notre commune a obtenu un diplôme et un chèque de 150 € pour le fleurissement 2017.

Le responsable de commission fleurissement remercie vivement tous les bénévoles, les conseillers municipaux, les enfants, les employés communaux qui ont participé aux plantations et à entretenir les fleurs de la commune en 2016.

Pour 2017, les personnes souhaitant apporter un coup de main pour les travaux de fleurissement et d'entretien peuvent se faire inscrire en mairie. Elles seront contactées pour cette mission.

Le responsable de la commission remercie :

- Pascal qui a fait bénévolement 7 sculptures à la tronçonneuse (un écureuil et 6 champignons) que nous avons mis dans nos fleurs au-dessus du mur du temple et face à la Coupole.
- Jules, membre du Conseil des Jeunes qui a réalisé une cabane à insectes. Elle est implantée aussi au-dessus du mur du temple.

Deux beaux exemples de personnes qui aident à rendre notre village plus agréable.

Malheureusement, un champignon a déjà été volé, nous avons stocké ces décors pour l'hiver, ils seront réimplantés au printemps.





Bois – Agriculture

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, J-C. GEORGE, G. GLORIOD, O. PARROD, G. GROSCLAUDE, G. BOYER.

Bilan provisoire de la forêt en 2016 (arrêté au 22 novembre 2016)

	Volume	Dépenses HT	Recettes HT
Bois fabriqué :			
- par les affouagistes	528.25 stères		3 697.75 €
- par le bûcheron, à prendre en forêt	39 stères	1 053.00 €	1 326.00 €
- par le bûcheron, livré chez les habitants	198 stères	6 930.00 €	8 316.00 €
Lots de dépressage			40.00 €
Abattage des grumes		1 147.00 €	
Débardage des grumes + câblage		1 377.40 €	
Vente des grumes (feuillus)			9 577.00 €
Vente de résineux (éclaircies parcelles 4,5,6)			8 829.60 €
Cotisations diverses *		377.72 €	
Frais de garderie (reversés à l'ONF) payés en 2013		2 497.82 €	
Contribution (reversée à l'ONF) 2 €/ha		547.98 €	
Programme de travaux ONF 2016		Facture non reçue à ce jour	
Fournitures pour le marquage de bois		106.00 €	
TOTAL	765.25 stères	14 036.92 €	31 786.35 €

*CVO, communes forestières, certification PEFC

Une partie de l'excédent 2015 du budget forêt a été reversée au budget 2016 de la commune, soit la somme de 23 000 €.

L'affouage 2016/2017

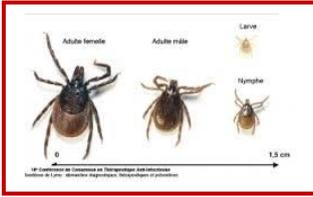
Prix du bois d'affouage pour 2017

- Bois façonné par les affouagistes : 7.50 € le stère,
- Bois façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 37.20 € TTC le stère,
- Bois façonné par le bûcheron et livré chez l'habitant : 46.00 € TTC le stère.





LES TIQUES ET LA MALADIE DE LYME



Les tiques sont des petits acariens qui sont nombreux dans la forêt, les buissons, les broussailles, les hautes herbes. Elles s'accrochent souvent sur les animaux et sur les oiseaux, où elles se nourrissent de leur sang.

Au cours d'une promenade dans la nature, les tiques peuvent nous piquer.

Elles sont porteuses de nombreux virus et bactéries dont l'une d'elles, baptisée « Borrelia Burgdorferi » provoque chez l'homme la Maladie de Lyme.

Cette maladie infectieuse, non contagieuse, se manifeste au départ par des signes cutanés (une plaque rouge d'environ 5 centimètres de diamètre, à l'endroit piqué, apparaît après la piqûre, parfois dès le lendemain ou jusqu'à 3 semaines après la piqûre), accompagnés de fièvre, de problèmes articulaires et neurologiques.

Si elle n'est pas diagnostiquée à temps et traitée immédiatement, elle peut entraîner des lésions très sévères dermatologiques, neurologiques, arthritiques, oculaires et de lourds handicaps.

PRÉVENTION

Pour se prémunir contre les morsures de tiques, il faut porter des vêtements couvrants au maximum les membres et parties du corps.

Si vous allez souvent en forêt ou dans la nature, pour éloigner les tiques, on trouve en pharmacie, des bombes répulsives :

- Pour vaporiser sur la peau,
- Pour vaporiser sur les vêtements.

Après une sortie en forêt, il est recommandé de procéder à un examen soigneux de la peau.

En cas de morsure, il faut retirer la tique le plus rapidement possible, à l'aide d'un tire-tique vendu dans les pharmacies, en évitant de casser le rostre (la tête avec ses mâchoires), et désinfecter soigneusement.

Et surveillez l'endroit de la piqûre, tous les jours, pendant 3 ou 4 semaines.

Si vous constatez un rond rouge d'environ 5 centimètres de diamètre, consultez immédiatement votre médecin qui vous prescrira des antibiotiques, seule solution pour lutter contre la maladie

LA PYRALE DU BUIS

La pyrale du buis est une chenille verte avec une tête noire luisante, des stries longitudinales vert foncé et des points noirs, originaire d'Asie. Elle appartient à la famille des lépidoptères.

Parasite redoutable, la pyrale attaque les feuilles des buis pour se nourrir causant de vastes dégâts, voir le dépérissement des buis.

Ces chenilles peuvent atteindre 35 à 40 mm de longueur. Ensuite, elles se transforment en nymphes de couleur marron accrochées sous les feuilles, dans des cocons de feuilles et de soie pendant 1 mois.

Puis, elles deviennent des papillons de 35 à 44 mm d'envergure, de couleur brune ou de couleur blanche et brune qui volent à proximité des buis dès la nuit tombée.

Ces papillons pondent des œufs en ronds groupés sous les feuilles, qui se transforment en larves puis en chenilles. Il peut y avoir 2 ou 3 cycles par an.

L'hiver, les petites chenilles hivernent dans des cocons de feuilles et de soie sous les feuilles et ressortent en mars. Les premiers papillons apparaissent en juin.

Pour éradiquer le problème, il faut traiter de manière biologique (la plus efficace) avec le Bacillus thuringiensis, produit à pulvériser. Renouveler le traitement tous les mois jusqu'aux gelées pour détruire les larves et chenilles, qui peuvent être mangées par les moineaux et les mésanges.





Aménagement du territoire

Membres de la commission : G. GROSCLAUDE, M. MARTIN, J-C. GEORGE, G. GLORIOD, O. PARROD, C. EMONIN, G. GUERITTOT, F. BIRINGER, B. BRESSON.

La commission a instruit au cours de l'année 2016 : 19 certificats d'urbanisme, 6 permis de construire, 14 déclarations préalables de travaux, 1 permis d'aménager modificatif.

Nous vous rappelons que vous devez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire pour toutes constructions (piscine, abri de jardin, garage..) de plus de 5m² ou modifications intervenant sur votre maison (ravalement de façades, réfection de toiture, fenêtre de toit, balcon, édification d'une clôture ou d'une haie etc...).

Dans la zone de protection des monuments historiques, toute construction quelle que soit sa taille doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Les délais

- 1 mois pour les déclarations préalables,
- 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et les permis de démolir,
- 3 mois ou plus, pour les autres permis de construire ou permis d'aménager.

Un délai supplémentaire est observé si vous vous trouvez dans le périmètre de protection des monuments historiques (fontaine rue de Lougres).

Nouveau

A compter du 01/01/2017, tous les documents d'urbanisme traités par la commune seront transmis pour instruction au nouvel EPCI donc PMA pour les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants et non plus à la DDT. (Loi ALUR au 1^{er} juillet 2015).

Les Infos pratiques

- sur www.urbanisme.equipement.gouv.fr, vous pouvez trouver tous les imprimés de demande d'urbanisme ainsi que de nombreux conseils pour les remplir.
- sur www.cadastre.gouv.fr, vous pouvez imprimer le plan cadastral de votre terrain.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME



Limite de zone du PLU

Zones urbaines :



U

Zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Equipements

Secteur affecté aux activités scolaires, sportives, socioculturelles, de loisirs et aux équipements et services publics.



U Centre

Zone au tissu urbain dense, urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.

Zones à urbaniser :



AU1

Zone à ouvrir à l'urbanisme lors d'une opération d'aménagement d'ensemble.



AU1 Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.



AU2

Zone à ouvrir à l'urbanisme après modification ou révision du PLU.



Limite de secteurs du PLU

Zones agricoles :



A

Zone de protection agricole



Aa

Secteur de protection agricole non constructible

Zones naturelles :



N

Zone de protection naturelle

Autres prescriptions du PLU :

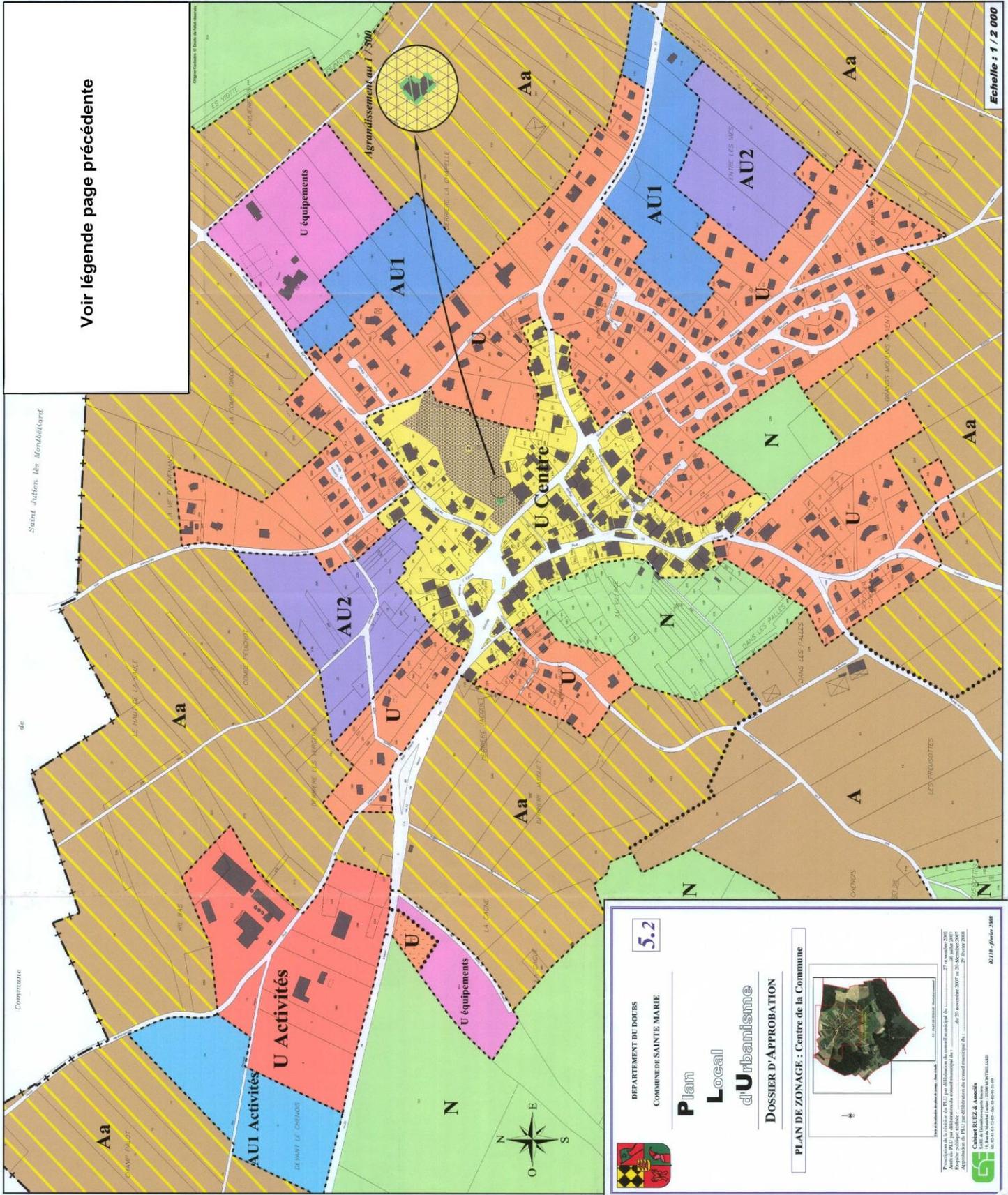


Emplacement réservé, au titre du b) de l'article L123-2 du code de l'urbanisme, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement pour la construction de logements collectifs (sur une superficie approchée de 1.5 ha).

Dispositions relatives au paysage : (Article L 123-1, 7° du code de l'urbanisme)



Élément caractéristique du paysage à préserver : dernier bâtiment du village comportant une toiture en ardoises, à la suite de la reconstruction après la guerre avec l'aide helvétique.



Voir légende page précédente

Echelle : 1 / 2 000



DEPARTEMENT DU DOUbs
COMMUNE DE SAINTE MARIE

5.2

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

PLAN DE ZONAGE : Centre de la Commune

01/16 - Février 2008

Procédure de la création du PLU par l'Assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2007
 Annulation de l'avis de délibération du conseil municipal du 20 novembre 2007
 Approbation de l'avis de délibération du conseil municipal du 20 novembre 2007

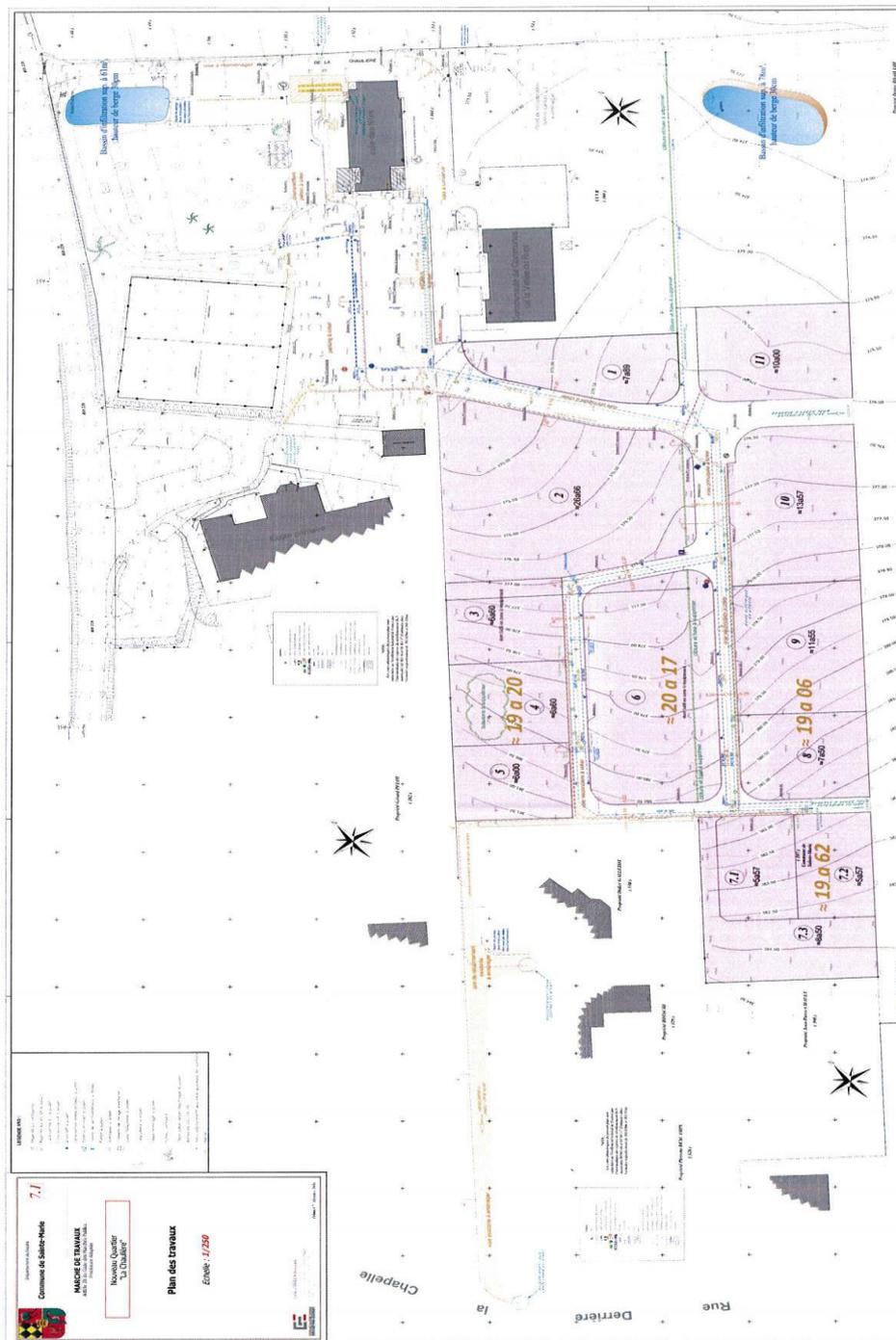
Colloret REZ & Associés
 15 rue de Marolles - 25000 BESANCON
 03 83 37 50 00 - 03 83 37 50 09





Projet quartier la Chaulière

Les travaux d'aménagement du nouveau quartier de la Chaulière ont débuté courant 2016. Après étude des différentes offres, le chantier a été confié à l'entreprise ROGER MARTIN. Tous les réseaux et les voiries sont en place. Pour la partie U habitat, les premiers permis de construire sont en instruction et pour d'autres projets portés par des investisseurs privés (micro-crèche, service à la personne, cabinet médical), ces dossiers sont en cours de réalisation. Pour la partie U équipement, le projet de bâtiment périscolaire est entre les mains d'un architecte, le projet de micro-crèche devrait aboutir début 2017 ainsi que la création de bureaux pour du service à la personne. Ces deux derniers dossiers sont portés par des investisseurs privés.





Voirie – Assainissement

Membres de la commission : M. MARTIN, B. BRESSON, F. BIRINGER, G. GLAUSER, D. GROSCLAUDE, O. PARROD.

Rappel des coûts des énergies sur la commune (2015)

	2013	2014	2015
Eclairage public	11 041 €	11 675 €	12 754 €
Electricité bâtiments	7 556 €	8 675 €	9 321 €
Eau	1 027 €	1 132 €	1 640 €
Gaz	17 511 €	10 677 €	12 510 €
Fioul	10 510 €	9 245 €	5 724 €
	-----	-----	-----
Total	47 645 €	41 404 €	41 949 €

Travaux 2016 réalisés

- Enfouissement éclairage public rue de Saint-Julien (partie basse) et remplacement :
 - des boules d'éclairage aux abords de l'école,
 - du coffret de commande de l'éclairage public par enclenchement avec une cellule astronomique avec antenne,
- Mise en place de candélabres LED (55 w) avec abaissement de la puissance à (35 w) sur une plage horaire la nuit,
- Alimentation électrique et viabilisation du quartier « La Chauillère »,
- Remise à niveau de regards eaux pluviales sur la commune,
- Remise en valeur de la fontaine inscrite (abords et éclairage),
- Plantations massifs rue de Lougres.

Travaux 2017

- Remplacement des 11 luminaires au mercure (125 w) par des appareils LED (35 w) avec abaissement de la puissance (de 35 à 8w) sur une plage horaire la nuit ainsi que le coffret de commande rue des grands moulins à vent,
- Mise en place de la signalisation des entreprises et commerces depuis la rue de Lougres.

Radars pédagogiques

Les relevés des radars pédagogiques sont consultables sur le site de la commune :

<http://www.sainte-marie.fr>

- Rubrique « les commissions »
 - Voirie

Rappel Sécurité :

Veillez à ce que la végétation de vos propriétés n'empiète pas sur le domaine public (trottoirs) et ne cache pas la visibilité aux intersections de rues, ainsi que le passage des piétons, sans oublier le stationnement sur les trottoirs et dégager l'accès aux bouches à incendie en bordure de propriété pour faciliter leur utilisation.



Bâtiments communaux



Membres de la commission : G. GROSCLAUDE,
D. GROSCLAUDE, F. BIRINGER, O. PARROD,
G. GLORIOD.

Cimetière

La commission étudie la création d'un troisième columbarium et l'implantation de sépultures cinéraires. Des demandes de devis sont en cours. Ce projet aboutira courant 2017.

Logements communaux

Suite aux changements de locataires, des travaux de rénovation (peinture) et d'aménagement (installation de cuisine) ont été réalisés dans les logements concernés.

Cimetière

Des emplacements spécifiques pour la récupération des « végétaux » et du « plastique » sont à votre disposition. Utilisez-les lors de vos nettoyages de tombes. Merci.

Aide sociale

Membres du CCAS : Ph. RINGENBACH, G. GLAUSER, C. EMONIN, G. GUERITTOT,
G. GROSCLAUDE,
M. BISSOLI, M. MANOUVRIER, C. WIEDERHOLD, E. ROSAK.

Si vous voulez contacter l'aide sociale de Sainte-Marie, vous pouvez vous adresser à la mairie qui vous mettra directement et rapidement en contact avec un des membres de la commission. L'assistante sociale de notre secteur est **M^{me} Aurélie COLEY**, joignable :

**A l'adresse : Antenne DIFS
10 bis, rue du Petit Chênois
25200 MONTBELIARD
Au téléphone :03 81 90 72 32**





Investissements 2016

ACHAT DE MATÉRIEL

Armoires de classement secrétariat
Drapeaux
Cuisinière appartement au-dessus de l'école
Aspirateur salle associations
Désherbeur thermique
Débroussailleuse
Cumulus salle des Associations
Rouleau palpeur épareuse
Pompe d'arrosage



MONTANT : 5 232.04 €



VOIRIE

Maîtrise d'œuvre et travaux rue de Lougres
Réfection d'un regard Grande Rue

MONTANT : 27 299.76 €



BÂTIMENTS

Réfection fontaine rue de Lougres
Modification branchements salle associations quartier Chauillère
Rénovation appartements communaux au-dessus de l'école et de la mairie

MONTANT : 19 524.97 €





Ordures ménagères, tri des déchets

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères dans la commune de Sainte-Marie a lieu **chaque mercredi matin, déposez vos ordures avant 5 heures, même les jours fériés, sauf information de la mairie aux panneaux d'affichage.**
 Nous rappelons que les éboueurs ne ramassent pas les gravats, gazons, branchages, ferraille, cartons...

Le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est échelonné en deux fois : au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année, avec prise en compte de tout changement dans la composition du foyer **si celui-ci a été déclaré en mairie avant l'établissement de la facturation faite par la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt.**

Montant de la redevance pour le 2^{ème} semestre 2016

	Foyer avec 1 personne	Foyer avec 2 personnes	Foyer avec 3 personnes	Foyer avec 4 personnes	Résidences secondaires (forfait 2 personnes)
Part fixe	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Part habitant	29 €	58 €	87 €	116 €	58 €
TOTAL	44 €	73 €	102 €	131 €	73 €

Tri des déchets

Point R

Un point R est à votre disposition, près du cimetière, route d'Arcey. Vous pouvez y déposer papiers, journaux, publicité, cartons (qui doivent être aplatis ou découpés en plaque), bouteilles en verre, flaconnage plastique (bouteilles vides) groupés avec cannettes en aluminium ou en tôle, boîtes de conserve, briques de lait et jus de fruits, bombes d'aérosols.

Il est formellement interdit d'y déposer ses ordures ménagères sous peine de poursuite.

Les barquettes alimentaire (même si transparentes), les plastiques d'emballage, les pots de yaourts, la vaisselle cassée en faïence ou porcelaine, les couches culottes (nous en trouvons très souvent !) sont à mettre uniquement dans vos poubelles.

Le coût de la collecte des bennes au point R (vers le cimetière et vers la salle des associations) est de **31,48 €** la tonne. Alors que les ordures ménagères nous coûtent **200 €** la tonne.

Afin de diminuer notre facture d'ordures ménagères et de limiter l'augmentation de la redevance, il est donc nécessaire de trier encore plus.

Résultats de la collecte bennes « point R » pour l'année 2015 :

- Flaconnage : 6.46 tonnes,
- Verre : 27.36 tonnes,
- Carton : 9.58 tonnes,
- Papier : 21.07 tonnes.

} **TOTAL : 64.47 tonnes**



Vous êtes vivement encouragés à utiliser ces points « R »

Pour le recyclage des seringues, des boîtes de récupérations sont disponibles en pharmacie qui se chargera de les recycler. Merci de ne pas les jeter dans les ordures ménagères ou au point R.



Déchetterie intercommunale de Désandans

Les horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :

- du 1^{er} avril au 31 octobre : 9h00-12h00 et 13h30-18h00,
- du 1^{er} novembre au 31 mars : 9h00-12h00 et 13h30-17h00.

La déchetterie est inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

Une carte d'accès est indispensable, elle est à retirer en mairie.

Les déchets acceptés

- Ferraille (appareils informatiques, électroménager, tout objet constitué de ferraille, tous les métaux divers et variés),
- Bois (bois traité, osier, tout mobilier doit être démonté sans ferrures ni vitres),
- Papiers et cartons, (journaux, revues, magazines, publicité, cartons propres et pliés),
- Cartouches d'encre d'imprimantes,
- Encombrants et monstres (carrelage, céramique, jerricans, literie, mobilier, placoplâtre, plastique, polystyrène, sanitaire, vaisselle, vitres, plâtre, béton cellulaire),
- Gravats (cailloux, sable, terre, tuiles, cendres),
- Huiles (de friture ou de moteur),
- Piles toutes catégories,
- Bouteilles de produit de bricolage (White Spirit, essence de térébenthine, acétone, diluant, acide etc...),
- Bidons d'huile automobile, tronçonneuse ou motoculture,
- Pneus (uniquement les pneus de voitures et de motos, sans jante, propres et secs),
- Radiographies médicales sont reprises sans l'enveloppe, uniquement le film,
- Déchets verts (branchages : longueur maximum 1.50 m, tailles, tonte, gazon, feuilles et végétaux, sciure),
- Déchets ménagers spéciaux (acide, aérosols, filtres à huile, liquide de refroidissement, lave-glace, peinture, phytosanitaires, solvants, néons, ampoules halogènes et basse consommation),
- Relais / vêtements (draps, vêtements, chaussures etc... sont à déposer dans des sacs plastiques et non en vrac),
- Déchets d'emballages (Point R).

Les déchets interdits

- Les plaques de fibrociment contenant de l'amiante sont strictement interdites et doivent suivre une filière spécifique ordures ménagères,
- Les déchets pharmaceutiques et infirmiers,
- Les pneus de camions, tracteurs, vélos, et autres engins professionnels ainsi que les pneus d'ensilage.

Rappel : Il est impératif que les déchets soient triés avant dépôt...

Sont concernés principalement les déchets verts.

Depuis début 2015, l'accès aux déchetteries de Montbéliard n'est plus autorisé pour les habitants de la CCVR.

Il est rappelé expressément que tous rejets d'huiles, graisses, peintures, essences diverses, ciment ... sont interdits dans les égouts et réseaux d'assainissement en général. Ces produits polluants gênent le bon fonctionnement de la station d'épuration et risquent, dans certains cas, d'obliger à la désobstruction de certains points du réseau ; de plus ils sont interdits par la loi.

Civisme et logique doivent primer sur facilité ! Merci.

**A compter de 2017, la déchetterie doit évoluer en matière de gestion et d'organisation.
La population sera informée au moment voulu.**



Concours des maisons fleuries

Nous vous rappelons le règlement du « CONCOURS DES MAISONS FLEURIES »

Article 1 – Toute habitation, maison particulière et / ou commerce de Sainte-Marie peut participer au concours « MAISONS FLEURIES ».

Article 2 – La participation au concours est libre, gratuite et sans obligation d’inscription à la mairie.

Article 3 – Les aménagements floraux doivent être visibles de la voie publique et ne doivent nécessiter en aucun cas le déplacement du jury dans la propriété.

Article 4 – Toute habitation ou commerce dont le nom des occupants et / ou le numéro de rue ne sont pas lisiblement inscrits, est déclaré hors concours.

Article 5 – Tout participant ne peut être primé deux années consécutives.

Article 6 – Le concours comprend deux catégories : 1°) Balcons – Façades,
2°) Jardins – Espaces Verts.



Article 7 – Aucun membre du Conseil Municipal de Sainte-Marie et du personnel communal ne peut être récompensé.

Article 8 – Les critères du concours sont définis par le jury en accord avec la municipalité, à savoir :

- la propreté,
- l’esthétique de l’ensemble des aménagements,
- l’originalité.

Article 9 – Les notes vont de 1 à 20 sans demi-point.

Article 10 – Les conséquences d’intempéries ne peuvent être prises en compte dans la notation.

Article 11 – La commission se réserve la possibilité de créer un prix spécial du jury afin de récompenser les cas exceptionnels.

Le jury est composé de groupes de trois personnes.

Il comprend :

- un ou des spécialistes tels que responsables services jardins de la région ou du département, d’horticulteurs, de fleuristes,
- deux personnes hors concours primées les années précédentes ou des membres de la commission Environnement.

Le jury sillonne toutes les rues, impasses et voies de Sainte-Marie, sans exception, en juillet mais le jour et l’heure de passage ne sont pas divulgués.

Le jury, en accord avec la municipalité, peut modifier à court ou long terme un ou des articles de ce règlement.

La municipalité a la responsabilité des récompenses.

Les lauréats du concours des maisons fleuries ont été récompensés pour les efforts qu’ils ont fournis et qui ont été remarqués par le jury lors de son passage en juillet 2016.

C’est au cours d’une sympathique cérémonie que le maire, les adjoints et la commission ont tenu à les féliciter et à les récompenser.



Un merci spécial aux Serres Olivier DREZET qui ont offert aux lauréats et aux encouragements un bon pour un géranium, en plus des récompenses délivrées par la commune.

Nous nous efforçons de fleurir notre village. Chaque printemps, massifs et jardinières se garnissent de fleurs diverses pour le plaisir des yeux.



JARDINS - ESPACES VERTS

1^{er} prix

M. et Mme Gilbert TRICARD

2^{ème} prix

M. et Mme Gilles COURTEAUX

3^{ème} prix ex-aequo

M. et Mme Henri BERGEOT

M. et Mme Gilbert POUUEYDANETTE

Avec un encouragement dans la catégorie balcons - façades



BALCONS - FACADES

1^{er} prix

M. et Mme Georges GLORIOD

Avec un encouragement dans la catégorie Jardins-Espaces Verts

2^{ème} prix

M. et Mme Alain BOILLON

3^{ème} prix

M. et Mme Gilbert RAGOT





Les professionnels

Artisans

GARAGE POUEYMIDANETTE

Garage auto
5, rue de Désandans
☎ : 03 81 93 10 62



COIFFURE A DOMICILE

Nathalie : coiffeuse-styliste-visagiste
☎ : 06 60 03 24 28



LS COUVERTURE ZINGUERIE

Couverture zinguerie
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53



L'INSTANT PRESENT

Esthétique - beauté
7 ter, rue de la Laiterie
☎ : 03 63 38 56 62



EURL TRC 25

Récupération ferraille - terrassement
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53



MAN SERVICES

Tous travaux neufs - rénovation
Emmanuel BOITEUX
3, rue de la Rigole
☎ : 06 81 54 21 35 / 03 81 90 09 51

SARL GROSCLAUDE FRERES

Charpente - couverture - zinguerie
3, rue de Saint-Julien
☎ : 06 61 40 87 02

PINTO Florian

Mécanique garage Auto / Moto
1, Grande Rue
☎ : 06 65 72 31 47



SALON NATHALIE

Coiffure
7, rue de la Laiterie
☎ : 03 81 93 12 32



3P Eric RUSPINI

Plâtrerie - plaques de plâtre - peinture
aménagement de combles
26, rue de Lougres
☎ : 06 48 30 05 61



RAIDRON DAMIEN ELECTRICITE

Tous travaux d'électricité
7, rue de Lougres
☎ : 07 88 34 80 34



Commerçants

EPICERIE DE LA VALLEE DU RUPT

Relais Postal
16 Grande Rue
☎ : 03 81 36 59 88



GRANGE ET COUPOLE

1 rue de Saint-Julien
☎ : 03 81 32 34 66





Entreprises

COOPERATIVE AGRICOLE TERRE COMTOISE GAMM'VERT

Rue de Désandans
☎ : 03 81 93 51 05



SOS CAFÉS

Hervé SILVANT
Distribution Automatique
Gestion – vente – location – dépôt gratuit
☎ : 06 89 26 11 90
soscafe@gmail.com



GARMI Hervé TP

Terrassement - travaux publics
29, Grande Rue
☎ : 03 81 93 17 58



RIGOULOT SARL

Menuiserie - pompes funèbres
7, rue Derrière la Chapelle
☎ : 03 81 93 52 78



FLUBACKER PAYSAGE

Paysagiste
Rue de Désandans
☎ : 03 81 93 47 97



TRANSPORTS CORDIER

3, rue de Désandans
☎ : 03 81 31 12 45



ELUDINE

Marine MAGNIN
Communication et Événementiel
10 rue de Lougres
☎ : 06 72 43 12 59
Eludine25@gmail.com



Services

DOCTEUR Jean-Daniel HEITZMANN

Médecine - ostéopathie
3, rue Derrière l'Eglise
☎ : 03 81 96 59 33



SOLUTIA

Service d'aide à la personne
8, Grande Rue
☎ : 03 63 38 00 06



INFIRMIERE

Marie-Laure CUNIN
8, Grande Rue
☎ : 03 81 93 52 59

TAXI DE LA VALLEE DU RUPT

Jean-François ROUGIER
Transports privés et malades assis
12, rue de Lougres
☎ : 03 81 93 57 82





Plan du village

Pièce jointe





Etat-Civil

Nouveaux arrivés

Mme Christine BRUOT	27 ter Grande Rue
M. David JOLY	27 ter Grande Rue
M. et Mme Ljubomir MARJANOVIC	4 rue de Bavans
M. et Mme Mathieu DEMESMAY	10 rue des Moulins à Vent
M. et Mme Jean-Luc BUCHETON	26 rue des Moulins à Vent
Mme Claire CHAUDY	17 bis rue de Lougres
M. et Mme Antony GRAIZELY	1 rue des Grands Moulins à Vent
M. et Mme Sébastien CIVIDIN	12 rue Georges Prudent
Mme Marie MANSARÉ	1 rue de Saint-Julien
M. et Mme David PAN	23 rue de Saint Julien
M. Joseph PETARDI	5 rue des Moulins à Vent
M. Nely TSILIZY	14 bis rue de Saint-Julien
M. Stéphane POURCHET et Mme Cécile COLLIN	5 Grande Rue
Mme Catherine GARRIDO	11 bis Grande Rue



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants !

Naissances

Léana DA SILVA	née à Montbéliard	Le 23 mars 2016
Milie MULLER	née à Belfort	Le 02 août 2016
Hugo COLLILIEUX	né à Belfort	Le 23 août 2016



Félicitations aux heureux parents !



Mariages

Chantal RAGOUT et Hervé BARBET le 18 juin 2016 à Sainte-Marie
 Sarah MAUTUIT et Sébastien VIEILLE le 02 juillet 2016 à Sainte-Marie
 Anne-Sophie FLECHON et Philippe GLORIOD le 16 juillet 2016 à Sainte-Marie
 Stéphanie SAINTCLOUD et Sylvain CASTOR le 27 août 2016 à Sainte-Marie
 Auberi VIENNET et Thomas HARTMANN le 17 septembre 2016 à Sainte-Marie

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !

Décès

Bernard L'HOTE,	78 ans, décédé à Sainte-Marie le 07 février 2016
Christiane CHAVEY,	82 ans, décédée à Belfort le 17 février 2016
Jacqueline MASMOUDI,	72 ans, décédée à Sainte-Marie le 06 avril 2016
Patrick PORCELLI,	53 ans, décédé à Montbéliard le 04 mai 2016
Jacky GALLIANO,	65 ans, décédé à Sainte-Marie le 14 mai 2016
Albert SCHLIER,	92 ans, décédé à Montbéliard le 19 mai 2016
Mireille PETROWSKY,	55 ans, décédée à Belfort le 10 août 2016
Jacques ROUGETET,	87 ans, décédé à Montbéliard le 22 août 2016
Pierrette DESCAMPS,	65 ans, décédée à Besançon le 19 septembre 2016
Claudine GLORIOD,	95 ans, décédée à Montbéliard le 22 septembre 2016



Sincères condoléances aux familles



Bien vivre à Sainte-Marie

Moi et mes voisins

Pour effectuer mes travaux de bricolage, jardinage, qui nécessitent l'utilisation « d'engins » parfois un peu **bruyants**, je respecte les heures autorisées :



Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30,
Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les travaux bruyants, **chantiers de travaux publics ou privés, réalisés par une entreprise**, sur et sous la voie publique, dans des propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air **sont interdits** :

Tous les jours de la semaine de 20h00 à 7h00 et de 12h30 à 13h30,
Toute la journée des dimanches et jours fériés.

Je joue du piano, de la guitare ... raisonnablement. Je me mets à la place de mon voisin qui m'entend faire mes gammes toute la journée !

Mes déchets végétaux



Pour que chacun puisse vivre sans contrainte imposée par son voisin, je ne brûle pas mes déchets végétaux, je les dépose à la déchetterie de Désandans prévue à cet effet. Il est **formellement interdit** de mettre gazon, branchages, gravats... dans les pâtures, les haies, les talus, ou en forêt, sous peine de poursuites et d'une amende.

Ma boîte aux lettres



Où la poser ?

- à l'entrée de votre propriété en bordure de la voie ouverte à la circulation publique,
 - le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m,
 - le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque.
- Il ne faut donc pas la placer derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

Mes arbres et mes haies le long de la voie publique



L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation est fixée par le P.L.U.

Dans les virages : les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe, (article de référence sur les plantations, art.671 du code civil).

Chemin départemental ou une voie communale : un retrait minimum de 0,50 m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale : la distance imposée est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.

La neige



Nous vous rappelons que chacun doit déneiger son trottoir (votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident), que la neige déblayée sur votre propriété et sur votre trottoir ne doit pas être déposée sur la chaussée.

Moi et mon chien



Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique et qu'ils ne doivent générer aucun trouble de voisinage.

Si vous trouvez un chien abandonné ou errant, adressez-vous à la mairie.

Mon stationnement

Nous vous rappelons que le stationnement sur la voie publique ainsi que sur les aires de retournement est formellement interdit. Tout stationnement gênant la visibilité et la sécurité peut faire l'objet d'une amende de 135 € et de 3 points en moins sur le permis de conduire.



Informations des administrations

La Poste

D'innombrables désagréments apparaissent lors de la distribution du courrier, notamment durant les périodes de vacances, lorsque votre facteur titulaire est remplacé.

Un certain nombre de lettres n'est pas distribué et est retourné à l'expéditeur, ce qui vous expose à des relances et des majorations.

Les principales causes en sont :

Les boîtes à lettres non ou mal identifiées

Sur votre boîte à lettres doivent apparaître :

- Vos nom, prénom, écrits lisiblement, et le numéro de votre rue,
- Le patronyme des personnes vivant au foyer s'il est différent du vôtre.



Les boîtes à lettres introuvables

Votre boîte à lettres doit être visible, facile d'accès pour le facteur et se trouver en bordure de propriété, dans la mesure du possible en bord de route.

Dans le cas d'une erreur de destinataire, merci de rendre le courrier à votre facteur.

La Sous-Préfecture

Depuis le 17 octobre 2016, la sous-préfecture de Montbéliard a changé d'adresse.

La sous-préfecture vous accueille et ses services recevront leurs courriers à l'adresse suivante :

**43 avenue du Maréchal Joffre
BP 247
25 204 Montbéliard cedex**

Horaires d'ouverture au public :

(guichets immatriculations des véhicules, permis de conduire, admissions au séjour, naturalisations et associations).

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h00,
- mardi de 8h45 à 11h30.

Toutefois, l'accueil téléphonique est assuré durant le mardi après-midi au 03 70 07 61 00

Liste des gardiennes agréées * de la commune de Sainte-Marie

NOM PRENOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Madame BERNAL Sonia	12, rue d'Echenans	03 63 38 20 97
Madame GOGNIAT Evelyne	14, rue de Bavans	03 81 93 40 10
Madame MELIS Nadine	21, rue de Lougres	03 81 93 57 66
Madame PARRA Martine	3, rue de la Rigole	03 63 38 47 46
Madame PETITHORY Catherine	2, impasse de la Laiterie	03 81 93 45 72
Madame ROSAK Evelyne	23, rue de Bavans	03 81 93 40 50

* Editée par le Conseil Général





Appel à la générosité

Téléthon 2016

Le samedi 3 décembre 2016, le Téléthon a rapporté la somme de 2 048.01 €. Remerciements aux bénévoles et au public qui ont participé.



Lutte contre le cancer

La collecte réalisée au village, en 2016, au profit de la ligue contre le cancer du pays de Montbéliard, a rapporté la somme de 3 307 €. Nous remercions les généreux donateurs.



Souvenir Français

La collecte réalisée au village, au profit du Souvenir Français, pour l'entretien et le fleurissement des monuments aux morts, a rapporté 144.22 €.



Bleuets de France

Remerciements aux habitants de la commune qui ont versé, lors de la commémoration du 11 novembre 2016, à la collecte des Bleuets de France. Le montant collecté est de 75.05 €.

Opération brioches

Cette année, l'opération brioches a été organisée en octobre 2016. La collecte, réalisée au profit de l'Adapei du Doubs, est de 1 121.20 €. Un grand merci aux bénévoles pour leur disponibilité et aux généreux donateurs .



Un grand merci à ceux qui ont répondu, par leur générosité, à ces collectes.

Les aînés



A l'occasion des fêtes de fin d'année, les membres du Conseil Municipal et du CCAS ont proposé aux personnes âgées de 68 ans révolus le choix entre un colis soit livré, soit à venir chercher en mairie ou une invitation au repas qui a eu lieu **le samedi 10 décembre 2016,** à la salle des associations.



Brèves de la Gendarmerie

LA RADICALISATION

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme.

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.

- Rupture avec la famille, les anciens amis, éloignement de ses proches,
- Rupture avec l'école, déscolarisation soudaine,
- Nouveaux comportements dans les domaines suivants : alimentaire, vestimentaire, linguistique, financier,
- Changements de comportements identitaires : propos asociaux, rejet de l'autorité, rejet de la vie en collectivité,
- Repli sur soi,
- Fréquentation de sites internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste,
- Pratique de discours antisémite, complotiste ...

Les actions de prévention

Si la situation est jugée préoccupante, prenez contact dès que possible avec les autorités compétentes :

- **Par téléphone au 0 800 005 696, du lundi au vendredi, de 9h à 18h.** Le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation a mis en place ce numéro gratuit depuis un poste fixe partout en France,
- **Par internet sur www.stop-djihadisme.gouv.fr pour accéder à un formulaire en ligne.**

Si vous presentez un départ imminent en Syrie ou en Irak, rendez-vous au poste de police le plus proche ou à la gendarmerie.

STOP CAMBRIOLAGE

Depuis le 19 décembre 2014, pour lutter encore plus efficacement contre les cambriolages, la gendarmerie du Doubs a mis en œuvre une application pour smartphone proposée gratuitement, par téléchargement.

Elle permet la diffusion des alertes pour prévenir les utilisateurs, en temps réel, des menaces ou des risques. Il est possible également de lancer des avis de recherches et des appels à témoins, d'informer les usagers (commerçants, chefs d'entreprise, artisans, exploitants agricoles, professions de santé...) en leur apportant les conseils pratiques et en leur présentant les dispositifs en place qui leur permettent de se prémunir contre atteintes



liées à leurs activités.

Ce dispositif apporte un soutien aux victimes de cambriolage en leur rappelant la conduite à tenir en cas de cambriolages et guide les utilisateurs dans la recherche d'une brigade de Gendarmerie depuis le nom d'une commune ou en se géo localisant.

Il facilite les inscriptions aux opérations tranquillité vacances.

VOL AU CRÉPUSCULE - CONSEILS À L'APPROCHE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Règles pour limiter le risque du vol dit « au crépuscule » :

- Équiper son habitation d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique ou d'un entrebâilleur.
- Veiller à toujours bien fermer à clef son domicile (portes et fenêtres) le temps, même très court, de son absence.
- Donner l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique). Un système d'éclairage par détecteur de mouvement suffit parfois à dissuader.
- Faire relever le courrier de sa boîte aux lettres par une personne de confiance durant les longues absences.
- Ne jamais faire part de son absence sur les réseaux sociaux.
- Dans son habitation ne jamais laisser de bijoux apparents depuis le domaine public et ne pas garder d'importantes sommes d'argent.
- Rester discret sur certains détails privés (objet de valeur possédé, lieux de rangement).
- Veiller à ne pas se faire abuser par des discours commerciaux qui permettent à des étrangers de pénétrer dans le domicile.



SIVU de la Chauvière

Présentation du RPI

Répartition par classe (effectifs 2016-2017) :

Ecole	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Raynans	
	PS-MS Mme COUSIN	MS-GS Mme PETETIN	GS-CP Mme JACQUES	CE1 Mme GIULIANI	CE2-CM1 M. PASTEUR	CM1-CM2 Mme RAFFIN	
Effectifs	18 + 8	14 + 11	5 + 15	19	14 + 10	7 + 17	
Total par classe	26	25	20	19	24	24	
Total école							138

Répartition par niveau et par village :

	PS-MS Mme COUSIN	MS-GS Mme PETETIN	GS-CP Mme JACQUES	CE1 Mme GIULIANI	CE2-CM1 M. PASTEUR	CM1-CM2 Mme RAFFIN	TOTAL
Echenans	3	4	3	3	0	3	16
Raynans	6	5	4	3	8	10	36
St-Julien	1	4	2	2	3	3	15
Ste-Marie	13	10	9	9	11	7	59
Autres	3	2	2	2	2	1	12

Les horaires :



Le matin :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30.

Le mercredi : 8h30 à 11h.

L'aide personnalisée se fait le mercredi de 11h à 12h.

L'après-midi :

Le lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 16h.

Le vendredi : 13h30 à 15h30.

Vacances scolaires 2016-2017

Noël : du vendredi 16 décembre 2016 (soir) au lundi 02 janvier 2017.

Hiver : du vendredi 17 février 2017 (soir) au dimanche 05 mars 2017.

Printemps : du vendredi 14 avril 2017 (soir) au lundi 1^{er} mai 2017.

Été : à partir du samedi 08 juillet 2017.



*La Mairie met en vente des anciennes tables d'école doubles.
Pour les personnes intéressées, merci de vous adresser au secrétariat de mairie.*



le 1er septembre 2015

Rentrée scolaire

Retour sur les bancs de l'école !



les 16 et 17 décembre 2015

Spectacle de Noël

Le 16 décembre, toutes les classes sont à la salle des fêtes de Sainte-Marie pour la représentation d'une pièce de théâtre. Distribution de friandises par le Père-Noël le 17 décembre.

le 9 février 2016

Le Carnaval

Toutes les classes participent au Carnaval du RPI et les mamans font de délicieux beignets.



du 4 au 8 avril 2016

Classe cirque à la Bresse

Les élèves des classes de CP et de CE1-CE2 sont partis en classe découverte à la Bresse du 4 au 8 avril.

Au programme, découverte du monde du cirque : équilibre sur le touret, le fil, la boule et plein d'engins de tout genre : jonglage avec balles, bâton du diable, cerceaux, clowneries (même si dans ce domaine les enfants sont souvent très forts...)

Tout cela pour finir par un beau spectacle au mois de juin. Ils ont aussi découverts les paysages environnants et profités de la piscine.

Une semaine riche en émotion et en très bons souvenirs pour nous tous...

Merci les enfants et les accompagnatrices !



le 5 avril 2016

Sortie chez les pompiers

Les élèves des classes maternelles de Mme Laure COUSIN et de Mme Nathalie PETETIN se sont rendus dans la caserne des pompiers de l'Isle sur le Doubs.



le 31 mai 2016

Prévention routière

Les élèves de cycle 3 (CE2-CM1-CM2) participent à la demi-journée de Prévention Routière à Raynans.



le 13 juin 2016

Sortie de classes

Sortie de toutes les classes du RPI dans le Haut-Doubs pour visiter des fromageries et le parc de consolation.



le 24 juin 2016

Spectacle de danse hip-hop

Durant toute l'année scolaire, à raison d'une séance par semaine, les élèves de Mme Nathalie Petetin (MS/GS) ainsi que les élèves de Raynans, classe de Mme Corinne RAFFIN, se retrouvaient pour pratiquer l'activité danse contemporaine à dominante hip-hop.

A l'issue de ce travail, les élèves ont réalisé un spectacle de qualité vendredi 24 juin 2016 intitulé « Dans la ville ».

Une belle aventure et des progrès pour tous dans une excellente ambiance !



Fête de l'école et kermesse

Spectacle de chants et de cirque le matin.

L'après-midi, toutes les classes participent à la kermesse de fin d'année organisée par l'Association des parents d'élèves.

le 25 juin 2016

le 1er juillet 2016

Rencontre Foot

De la maternelle au CM1, tous les élèves s'initient au football sur le terrain de Sainte-Marie.



Départ de M. POURCELOT le dernier jour



Activité périscolaire

www.leolagrange-sainte-marie.org

Depuis plusieurs années, les Communes de Sainte-Marie, Raynans, Echenans et Saint-Julien-Les-Montbéliard ont mutualisé leurs énergies pour créer un accueil Périscolaire. La gestion de ce Périscolaire est confiée à Léo Lagrange Centre Est.

Nous accueillons les enfants scolarisés dans les écoles de Sainte-Marie (Maternelle au CM1) et de Raynans (CM2) sur les temps du matin (7h30 – 8h20) ; du midi (11h30 – 13h20) ; et du soir (16h00 – 18h30). En parallèle, nous avons également la gestion des Nouvelles Activités Péri-Educatives (NAP) qui se déroulent 2 soirs par semaine (Lundi / Vendredi) pour les enfants d'âge maternel et 2 soirs (Mardi / Jeudi) pour ceux d'âge primaire.

Tout au long de l'année, l'Equipe d'Animation Périscolaire propose aux enfants des activités manuelles, sportives ou culturelles de qualité. Mais aussi des jeux traditionnels comme l'Epervier ou la Balle aux prisonniers, et un grand choix de jeux de société. Nous participons également à plusieurs temps forts comme le Carnaval de Sainte-Marie. Et nous organisons des temps conviviaux tels qu'une chasse aux œufs à l'occasion des fêtes de Pâques ou qu'un repas de Noël partagé entre les enfants, l'équipe enseignante et un certain nombre d'Elus.



1 – La rentrée 2016 – 2017 en quelques chiffres :

A la rentrée 2016 – 2017, nous comptons 82 enfants inscrits au Périscolaire ce qui représente 63 familles à la date du 30 septembre 2016. Pour rappel, le nombre d'enfants scolarisés est d'environ 140.

1.1 – Répartition par tranche d'âge :

Une grande majorité des enfants accueillis dans le cadre du Périscolaire reste des Primaires. Mais nous avons enregistré l'inscription de 11 élèves de Maternelle supplémentaires par rapport à l'année dernière.

- 28 enfants d'âge Maternel
- 54 enfants d'âge Primaire

1.2 – Répartition par classe :

Nous pouvons constater que la répartition par classe est assez homogène. Excepté pour la classe de Raynans où une vingtaine d'enfants sont inscrits au Périscolaire.

- ✓ 13 enfants sont en classe de Laure Cousin (PS – MS)
- ✓ 12 enfants en classe de Nathalie Petetin (MS – GS)
- ✓ 12 enfants en classe d'Audrey Jacques (CP–GS)
- ✓ 12 enfants en classe de Priscilla Giuliani (CE1)
- ✓ 14 enfants en classe d'Alain Pasteur (CE2–CM1)
- ✓ 19 enfants en classe de Corinne Raffin (CM1 – CM2)



1.3 – Répartition par Commune d'origine :

La répartition des enfants par commune est assez semblable à celle du nombre d'habitants des communes qui compose le SIVU.

- ✓ 31 enfants résident à Sainte-Marie
- ✓ 19 enfants à Raynans
- ✓ 17 enfants à Echenans
- ✓ 4 enfants à Saint-Julien-les-Montbéliard
- ✓ 11 enfants dans une autre commune hors SIVU.



1.4 – Répartition par Quotient Familial (QF) :

Depuis le mois de septembre 2015, et afin de répondre aux exigences de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), nous avons une tarification au QF. Les 4 tranches validées sont les suivantes :

- ✓ 0 à 750
- ✓ 751 à 1000
- ✓ 1001 à 2000
- ✓ + 2001

En tenant compte de cette répartition au niveau des QF, on peut remarquer que le coût moyen d'une heure de Périscolaire est d'environ 2.37 €, et celui d'un accueil Midi avec repas de 8.46 €.

2 – Les Activités Péri-Educatives (NAP) :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'Equipe d'animation Léo Lagrange gère également les Nouvelles Activités Péri-Educatives (NAP).

Un effort particulier est fait au niveau des activités proposées dans le cadre des NAP. Pour cela nous avons souhaité développer plusieurs partenariats avec les associations locales. Ainsi, les enfants qui ont choisi de s'inscrire sur ces temps d'activités, ont pu s'initier au tennis avec le Club de Tennis de la Vallée du Rupt, et à la musique avec l'Ecole de Musique de la Vallée du Rupt « Prélude ». Nous espérons pouvoir continuer à créer un réseau local afin de faire découvrir aux enfants et à leurs familles un certain nombre d'activités présentes sur les communes avoisinantes.

Pour cette rentrée 2016 – 2017, nous avons conventionné avec 2 nouvelles associations :

- Période Septembre / Octobre : La Ludotaverne (Jeux de société en bois)
- Période Novembre / Décembre : Club d'échecs « Roi Blanc » (initiation aux échecs)



L'Equipe d'animation propose également des activités dans le cadre des NAP. Ainsi nous avons proposé aux enfants un atelier écriture et la création d'un potager.

Les ateliers NAP rencontrent un certain succès, et notamment les ateliers sportifs pour lesquels nous avons de nombreuses demandes.

L'accueil Périscolaire Léo Lagrange / SIVU de la Chauillère continue d'accueillir de nombreux enfants en complément des temps d'accueils scolaires.

Pour information, au 1er septembre 2016, les taux d'encadrement ont été modifiés à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (contre 1 pour 10 et 1 pour 14) avec les difficultés que cela engendre dans la surveillance des enfants et dans la mise en place d'activités.

Pour continuer à assurer la qualité de notre prestation, nous avons recruté au 10 octobre 2016 une jeune pour une mission de Service Civique de 8 mois.

En conclusion, toute l'équipe d'animation se mobilise au côté des Elus locaux pour continuer à faire grandir notre Périscolaire.



Moto club
SAINTE-MARIE



SAINTE-MARIE



ET



SES ASSOCIATIONS





CALENDRIER DES FESTIVITÉS 2017



Janvier

11 janvier :
Vœux du Maire

21 janvier :
Assemblée Générale -
Moto-Club

Février

4 février :
Souper dansant foot

11 et 12 février :
Cercle des Petits Princes -
Spectacle de magie

Mars

3, 4 et 5 mars :
Représentation du théâtre

10, 11 et 12 mars :
Représentation du théâtre

25 mars :
Repas – Prélude

Avril

1^{er} avril :
Assemblée Générale et
Repas dansant Comité des
fêtes

2 avril :
Vide-greniers

8 avril :
Carnaval

9 avril :
Moto Cross

Mai

14 mai :
Repas Paroisse Protestante

17 mai :
Goûter des aînés

Juin

Juillet

1er juillet :
Fête et kermesse de l'école

Août

Septembre

17 septembre :
Fête du village

Octobre

Novembre

4 novembre :
Repas Paroisse Catholique

Décembre

Téléthon

9 décembre :
Repas des aînés



Les associations communales

ASSOCIATION DE CHASSE	M. Jean-Noël BOITEUX	2 rue de Montenois	25113 SAINTE-MARIE
Le Cercle des Petits Princes	Mme Hélène DELCHER	4 Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
ASSOCIATION SPORTIVE PRESENTVILLERS STE-MARIE	M. Guy MONNIER	1 rue Derrière l'Eglise	25113 SAINTE-MARIE
ATELIER PEINTURE	Mme Colette WIEDERHOLD	8 rue Derrière la Chapelle	25113 SAINTE-MARIE
CLUB 3ème AGE	M. André GEAY	7 rue des Grands Moulins	25113 SAINTE-MARIE
CLUB THÉÂTRE	Mme Elisabeth PARROD	4 bis rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
COMITÉ DES FÊTES	M. Jean-Claude GEORGE	1 rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
ENTRAIDE COMMUNALE	M. Gérald GROSCLAUDE	12 ter rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
LES VOITURES FOLLES	Mme Sophie LAURENT	1 rue de Laiterie	25113 SAINTE-MARIE
MOTO-CLUB	M. Claude ETHALON	8 Grande Rue	70290 PLANCHER LES MINES
SAINTE-MARIE PATCH	Mme Mireille BOLMONT	28 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
TENNIS CLUB DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Christian GUERITTOT	22 Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
<i>Associations cultuelles</i>			
PAROISSE PROTESTANTE DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Patrick PIGÉ	27 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
PAROISSE CATHOLIQUE	M. Jean-Paul SAINTCLOUD Mme Marie-Thérèse GODAT	18 rue de Lougres 6 rue Liliane Reuge	25113 SAINTE-MARIE



Sainte-Marie Patch



Notre assemblée générale d'octobre dernier a renouvelé et confirmé une fois encore le bureau en place, à savoir : Michèle à la trésorerie, Martine au secrétariat et moi-même toujours à la barre de ce super et sympathique groupe de passionnées de créations en tissus.

Le patchwork nous donne la possibilité de réaliser des ouvrages complètement différents selon les tissus, même avec un même modèle et nous sommes souvent épatées des résultats...

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouvelles adhérentes qui nous motivent à nous renouveler ou leur prêter des modèles anciens dont elles ont envie et nous donnent la possibilité de les former aux diverses techniques...

Nous nous lançons dans des nouveautés, aussi, et c'est toujours un bonheur de réaliser des ouvrages originaux...

Pour avancer dans la vie, il faut des activités ou des passions, c'est une richesse que nous partageons dans une ambiance amicale, détendue tous les mercredis après-midi, semaines paires à la salle du Préau de 14h30 à 17h, et si cela vous tente, nous nous ferons un plaisir de partager notre expérience...

Au seuil de cette nouvelle année, les adhérentes de notre Club et moi-même, vous présentons nos sincères vœux de SANTE et bonheur !

A l'année prochaine...

La Présidente, Mireille BOLMONT

Les Voitures Folles



Après une saison complète en Championnat de France des Rallyes aux 4 coins de la France, avec à la clé un titre de Championne de France des Rallyes Féminin, le programme 2016 de Sophie Laurent s'est axé vers les rallyes régionaux et nationaux, dans le secteur, pour le plaisir.

Avec un début d'année à la Ronde du Jura, en janvier dernier sur la neige dans le Jura avec Coralie Girard, les filles ont réussi leur entrée avec un podium de classe et une victoire en coupe des dames.

Cinq mois après, au mois de juin en Haute-Saône, Sophie reprend le volant accompagnée de sa sœur Cathy sur les routes du Rallye de la Luronne. Le tandem familial s'adjuge une très belle victoire de classe.

Le troisième rallye de la saison se dispute à Mirecourt en Lorraine, cependant lors de la troisième spéciale chronométrée du rallye, le moteur de la 306 casse et c'est l'abandon pour Sophie et Cathy.

Le week-end suivant, la petite équipe composée de Sophie, Nicolas Magnin, Hervé Barbet et « pit chou » (Joris Lavaine) démonte et remonte un moteur d'origine en seulement un week-end. Un grand merci à la famille.

La semaine d'après, Sophie s'aligne au départ du Rallye du Sel à Salins-les-bains (39) avec Coralie Girard pour annoncer les notes, l'équipage termine avec une deuxième position de classe.

En septembre, au bord du lac de Gérardmer, Sophie reforme le duo du Championnat de France avec Marjorie Mercier à l'occasion du Rallye Vosgien. Lors de la première étape, un cardan stoppe leur progression.

Reparti en super rallye le lendemain, le tandem prend un maximum de plaisir pendant la deuxième étape et termine le rallye sur une note positive.

Une semaine après, au Rallye du Pays de Montbéliard à domicile, Sophie et Coralie régaleront le public dans les épingles et s'illustreront au deuxième rang dans leur catégorie.

La petite saison 2016 de Sophie Laurent se termine sur une bonne note et vous donne rendez-vous en 2017.

La Présidente, Sophie LAURENT



Tennis Club de la Vallée du Rupt



Le tennis club de la Vallée du Rupt a terminé sa saison 2015-2016 en grande forme. En effet, les effectifs ont repris leur envol en passant de 52 à 92 adhérents. Les sportifs ne reculent devant rien, malgré la pluie du printemps ou les blessures de chacun, la compétition ou le loisir reste un atout pour se mettre en activité et s'entretenir.

D'ailleurs, cette année, Léon a pu proposer différentes activités sportives :

- Périscolaire (mini-tennis, initiation et découverte du sport) avec 24 enfants,
- Cours de tennis et mini-tennis avec une quinzaine de participants,
- Cours de gymnastique mixte pour une dizaine de personnes.

Sans oublier nos entraînements débutants et licenciés confirmés qui se déroulent le vendredi soir et samedi après-midi avec une vingtaine de sportifs.

Les compétiteurs cette année ont eu un parcours difficile :

Pour l'hiver, l'équipe des femmes a malheureusement terminé dernière de sa poule mais ne perd pas espoir. Les trois équipes hommes se sont bien battues, car l'équipe 1 monte en R2, les autres feront mieux à la prochaine saison. Pour l'équipe des jeunes, la compétition a été rude et à force de persévérer le résultat sera bientôt au sommet.

Pour le printemps, l'équipe des femmes s'est un peu endormie et doit redescendre en D1, mais c'est pour mieux remonter l'année prochaine. Les équipes 1 et 2 hommes se stabilisent en finissant deuxième et l'équipe 3 termine 5 / 6 ainsi que les jeunes.

Nous pouvons donc encourager toutes nos équipes pour la saison à venir.

Les tournois « galaxie » pour les plus jeunes se sont bien déroulés sur les cours à Sainte Marie avec l'encadrement de Léon et 3 bénévoles toujours disponibles pour permettre l'efficacité de ces manifestations.

Le tournoi de doubles de cet été a remporté un franc succès avec 31 équipes en compétition dont 19 équipes hommes et 12 équipes femmes. La météo a été exceptionnelle et presque tous les matchs ont eu lieu sur les cours à Sainte-Marie. Les spectateurs étaient présents tous les soirs pour applaudir les compétiteurs acharnés dans la bonne humeur. La finale dames puis messieurs a attiré 51 personnes et la remise des lots a fait des gagnants heureux suivie du verre de l'amitié et des petites douceurs préparées par nos pâtissières du comité.

Après une saison bien chargée, nous pouvons espérer la pérennité de notre association avec l'engagement de chacun et particulièrement la réfection des cours qui deviennent vétustes et difficile à jouer pour les compétiteurs.





LE CERCLE DES PETITS PRINCES

(Anciennement : Association des Parents d'Elèves du RPI de Ste-Marie)

Nous sommes tous **bénévoles**, membres des familles des élèves des écoles de Ste-Marie et de Raynans.

Avec un peu de notre temps et de notre énergie, nous **récoltons des fonds pour nos enfants** (aides au financement des sorties, voyages, cadeaux de fin d'année, ...). Cet argent permet ainsi de **baisser les frais à la charge des familles**.

Nous avons besoin de tous les volontaires, **à hauteur des possibilités de chacun :**

- **adhésion** à l'association (5 € minimum par famille),
- participation aux **réunions**,
- participations directes (**confection** de gâteaux, **aide** à la tenue d'un stand lors du vide grenier, de la kermesse, ...),
- participations indirectes (**achats** lors des ventes de charcuterie, fromage, sapins, ...)

Nous nous réunissons **environ une fois par mois** pour préparer des actions à mettre en place, ...

*En général à 20h30, en semaine, à la salle du Préau de Ste-Marie
Affichage à l'école avant chaque réunion*

A NE PAS MANQUER !

Octobre-Novembre 2016 :
Vente de charcuterie et fromage
Lundi 09 janvier 2017 :
Assemblée générale de l'Association
11 et 12 février 2017 :
Spectacle de magie
Dimanche 02 avril 2017 :
Vide-greniers à Ste-Marie
Samedi 1^{er} juillet 2017 :
Fête et Kermesse de l'école

Pour nous contacter :

5 Grande Rue - 25113 STE-MARIE
06 32 41 92 72

Mail : lecerclledespetitsprinces@gmail.com

Blog : <http://lecerclledespetitsprinces.blogspot.fr>





Le Comité des Fêtes



Les membres du bureau et moi-même **remercient chaleureusement tous les bénévoles** pour leur engagement qui est le cœur de notre organisation. Ces bénévoles étaient particulièrement nombreux à la mise en place de la fête.

Comme les années précédentes, notre fête du village s'est réalisée sur le thème du chocolat qui s'installe progressivement. Le résultat est encourageant, malgré une météo qui n'était pas de la partie. Nous remercions à cette occasion la Maison RAGOT et le CRIOLO qui nous suivent depuis plusieurs années.

A ce jour, nous sommes à la recherche de membres actifs au bureau du Comité des Fêtes. Merci de me faire part de votre candidature. Il est nécessaire de renouveler les actifs du bureau, ou de les renforcer.

Notre devise annuelle sera pour 2017 :

Soyez acteur "faiseux" NOTRE GRANDEUR EST D'AGIR ENSEMBLE !

Cette année, des investissements ont été faits : une sono mobile avec micro sans fils, remplacement des alimentations d'ustensile aux gaz, et des sacs de lestage barnum.

Rappel : La présence des adhérents est indispensable à l'Assemblée Générale, ainsi que 2 personnes par association adhérente ; tout citoyen est le bienvenu à cette Assemblée Générale.

Dates à noter :

L'Assemblée Générale du Comité des fêtes de Sainte-Marie aura lieu le **vendredi 31 Mars 2017** à la salle des Associations.

Repas dansant le **samedi 1^{er} avril 2017** (ouvert à tous) : **Notre choucroute maison festive ! Réservez au plus tôt.**

Nous organisons votre vide-grenier associé à la fête, **réservez votre place dès maintenant** pour l'année prochaine qui aura lieu **le 17 septembre.**

Info : La carte de membre du Comité des Fêtes est **disponible pour 2 €/an.**

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une

Bonne et Heureuse Année 2017, et de joyeuses fêtes de fin d'année. !

Le président,

Jean Claude GEORGE



Moto Club



De nombreuses épreuves ont subi les caprices de la météo cette saison et nous n'y avons pas échappé pour notre motocross du 17 avril. Ces conditions auront été les plus mauvaises que nous ayons connues. Le dimanche matin, l'annulation de l'épreuve a même été envisagée, les trombes d'eau qui se sont abattues depuis le vendredi avaient rendu l'accès au paddock impraticable. Heureusement, nous disposons d'engins pour placer les véhicules un à un. Sans ce matériel, les pilotes n'avaient pas la possibilité d'y accéder. Au point le plus bas de la piste, elle était inondée. Des sociétaires du moto club avaient mis du matériel de pompage à notre disposition, ce qui a permis de retirer trente mille litres d'eau le samedi et cinquante mille le dimanche matin. C'est ainsi que l'épreuve a pu se dérouler et éviter des pertes financières importantes pour le moto club.

Le MCSM est un club ouvert à tous, possesseurs de tout type de moto ou pour ceux qui ont envie de s'impliquer dans l'organisation des courses. Nous avons toujours besoin d'officiels pour encadrer et contrôler le sport moto, ou pour prendre des responsabilités au sein du MCSM.

Nous disposons d'une structure ECC qui permet aux pilotes débutants ou à ceux qui souhaitent améliorer leurs connaissances, de le faire gratuitement. François Aubry, responsable de cette structure, et Bernard Bolis, éducateur FFM, proposent aux licenciés du MCSM, trois sessions d'une journée pour l'année. L'entretien et le réglage de la machine, le pilotage, la sécurité sont au programme de ces journées.

Le site internet du MCSM, sous la responsabilité d'Alain Contejean, rencontre un succès qui ne faiblit pas d'année en année. Vous y trouverez facilement les informations essentielles. Il suffit de taper mc sainte marie, ou l'adresse complète : (<http://mc.sainte.marie.free.fr>).

Après six années d'augmentation continue du nombre de licenciés, 2016 marque le pas. Les licences de la Fédération Française de Motocyclisme couvrent l'année civile. Les nouveaux ou ceux qui n'ont pas renouvelé leur licence depuis deux ans peuvent demander une Primo Licence, qui est valable pour la fin de l'année en cours et l'année suivante. Depuis que les pilotes ont cette possibilité, nous délivrons des licences jusqu'à la fin de l'année. Actuellement, il nous manquerait une ou deux licences pour avoir le même effectif qu'en 2015. Les demandes d'inscriptions en cours devraient nous permettre de finir l'année avec un nombre d'adhérents identique à l'année dernière.

Les épreuves de motocross de l'année 2016 se sont terminées le 25 septembre dernier. Les résultats sont désormais connus, avec une très très bonne nouvelle pour le MCSM : un titre de champion de Franche-Comté obtenu par notre pilote Jean-Michel Vella. L'année dernière, Jean-Michel était monté sur la troisième marche du podium. C'était pour lui le début de la conquête du titre. Cette année, il va fouler la plus haute marche dans la catégorie Vétérans Or. Une saison exceptionnelle pour ce pilote qui a pris la plaque rouge. Cette plaque est la marque du tenant du titre lors de la première épreuve à Sainte Marie et il va la garder course après course jusqu'à la dernière épreuve.

Dans le cadre des manifestations qui se sont déroulées à Sainte-Marie au profit du Téléthon, en collaboration avec les associations participantes, le moto club a organisé son traditionnel entraînement au profit de la recherche sur la maladie, le 3 décembre de 9h30 à 16h30, au circuit de motocross à Sainte-Marie.

Je vous donne rendez-vous le 9 avril 2017, pour assister à une belle épreuve de motocross. Le moto club s'est porté candidat pour l'organisation du Championnat de France Féminin. La décision de la fédération est attendue et nous espérons que notre candidature sera retenue.



Je profite de cette fin d'année qui s'annonce proche, pour vous souhaiter, à toutes et à tous de bonnes fêtes et une excellente année 2017.

Claude Ethalon, Président du MC Sainte Marie



Association Sportive Présentevillers / Sainte-Marie



Siège social : 1 rue derrière l'église - 25113 Sainte-Marie - Tel : 03 81 93 10 99

E-mail : presentevillers.foot@free.fr

Président : Guy MONNIER

Trésorière : Chantale RUEZ

Secrétaire : Gilles PREVOT



Entraîneur du Club : Yannick RUEZ

Responsable Equipe A : Yannick RUEZ

Responsables Equipe B : Emile POUPENEY et Guillaume LAFRANCE

Responsable Ecole de Football : Christian RUEZ

Responsables Equipe U13 : Yannick RUEZ et Hervé BARBET

Responsable Equipe U11 : Cynthia LOPEZ

Responsable Equipe U7 : Gilles PREVOT

Arbitre : Akim ABDELHAOUI

Arbitres assistants : Gilles PREVOT et Christophe MONNIER

Madame, Monsieur,

Que cette nouvelle année vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez.
Que les difficultés de cette année nouvelle vous soient toutes épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.
En un mot, nous vous souhaitons une très bonne année 2017.

Une nouvelle saison de football a démarré.

A ce jour, notre association compte 82 licenciés répartis de la façon suivante :

35 Seniors et Vétérans
6 U20- U19-U18
15 U12 – U13
16 Football Animation
7 Dirigeants et Dirigeantes
1 Arbitre
2 Educateurs



A la suite de l'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République et une diminution du nombre des régions de 22 à 13, le Ministère des



sports a exigé que les Ligues Régionales et les Comités Départementaux respectent le nouveau découpage territorial et procèdent aux opérations de rapprochement nécessaires.

De ce fait le District de Football Belfort-Montbéliard et le District du Doubs Sud-Haut Doubs ont dû fusionner et laisser place à un nouveau District : DISTRICT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT.

Le Président, Guy MONNIER.



Club Théâtre



La troupe de théâtre du village a repris avec enthousiasme ses répétitions après une absence de 2 années pour une pièce qu'elle jouera les 3, 4 et 5 mars et 10, 11 et 12 mars intitulée : « Bonne planque à la campagne » de Charles Istace, comédie hilarante et pleine de rebondissements ! La troupe œuvre chaque semaine afin d'offrir le meilleur à son cher et fidèle public en espérant que celui-ci sera encore présent à venir l'encourager en 2017.

La troupe vous attend avec impatience à la salle des associations route de St Julien à Sainte-Marie.

Réservations en février 2017 au 06 72 85 80 48

En attendant de se retrouver, la troupe souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année !



Atelier Peinture



Chaque mardi après-midi, depuis de nombreuses années, nous occupons la salle du préau pour notre activité de peinture.

12 personnes y participent.

Peinture à l'huile, acrylique, selon l'envie et le goût de

chacune. En plus, comme l'année dernière, 6 d'entre nous ont repris les cours chez un peintre professionnel, une fois par mois. Ayant fait les beaux arts, cette personne répond complètement à notre attente... et surtout nous motive beaucoup.

Ainsi, nous serons présentes à l'exposition annuelle de Colombier-Fontaine début juin. Un projet qui nous tient particulièrement à cœur.

Depuis la rentrée, une personne est venue nous rejoindre, nous l'avons accueillie avec grand plaisir.

Notre marché de Noël a réuni encore cette année, quelques talents... Une petite animation en ce début d'hiver qui participe à la vie de notre village.

Tous les membres du club remercient la municipalité de nous accueillir gracieusement et profitons de cet encart pour souhaiter à toutes et à tous une bonne année 2017 malgré une actualité pas toujours gaie.



La Chasse

L'Association de Chasse Communale Agréée (ACCA) de Sainte-Marie, compte 16 membres dont 9 non-résidents au village. Actuellement, Monsieur Jean-Noël BOITEUX en est le Président.

Ces quelques lignes pour faire connaître le fonctionnement de notre ACCA.

Le Fédération des Chasseurs du Doubs (FDC25) dirige toutes les ACCA du département, et les représente auprès des services de la Préfecture.

Concernant les grands animaux (sangliers, chevreuils), des comptages sont effectués de nuit par des personnels assermentés. Suite à ces résultats, des bracelets sont attribués aux ACCA pour ces gros gibiers.

Suite à ces comptages, environ un tiers des animaux est prélevé. Nous ne pouvons pas dépasser ces quotas.

Ce système permet d'éviter une augmentation sensible du nombre des animaux, mais également une diminution : c'est le plan de chasse annuel.

Nous payons les bracelets à la FDC 25, afin de participer à son fonctionnement, mais également pour régler les dégâts causés, dans les champs, par les sangliers.

Nous participons à la veille sanitaire concernant des animaux trouvés morts ou malades. Enfin, nous aménageons des endroits pour leur bien-être en particulier, la mise en place de pierres à sel, qui sont bien appréciées.

L'ouverture de la chasse dans le Doubs a lieu le 2^{ème} dimanche de septembre et se termine le dernier jour de janvier.



La chasse du grand gibier est autorisée le jeudi, le samedi et le dimanche et jours fériés.

Lorsque des battues sont organisées, l'ACCA prévient les usagers de la forêt (sportifs, promeneurs, cueilleurs de champignons, vététistes...) avec des panneaux signalant des tirs à balles.

Comme vous le voyez l'ACCA de Sainte-Marie est aussi une association qui fonctionne bien.

Le vice-président, Norbert COURGEY



Les Randonneurs de la Vallée du Rupt

Contact : Jean-Claude TYRODE - 14 rue Jodry 25550 BAVANS // jean-claude.tyrode@orange.fr
Tél : 03 81 96 24 96 // 06 82 24 26 41

DATE	LOCALISATION	Niveau difficulté Durée Distance	Départ Lieu Heure	Animateur Nom Tél
8	Janvier	Présentevillers - Sortie en 8	A : 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8h30 Présentevillers 13h30 B. SCHORI 03 81 95 31 60
22	Janvier	Champey - Sortie en 8 après-midi départ de la mairie de Champey	A : 8 km + 8 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8h30 champey 13h30 D. TISSERAND 03 81 92 33 62
5	Février	Lougres - Sortie en 8	A : 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8h30 Lougres 13h30 JC. TYRODE 03 81 96 24 96
Pensez à vous inscrire pour le 10 février pour la soirée des randonneurs Merci !				
19	Février	A définir		Sainte-Marie 13h00
4	Mars	SOIREE DES RANDONNEURS salle des fêtes de Raynans Avez-vous pensé à vous inscrire ?	A ---- soirée	Raynans 20h00 JC. TYRODE 03 81 96 24 96
5	Mars	Héricourt Circuit de la Charmille	A : 11 km 1/2 journée	Sainte-Marie 13h00 A. JANDOT 03 81 93 57 92
19	Mars	Autour de Brevilliers	A ± 16 km journée	Sainte-Marie 8h30 Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
Pensez à vous inscrire pour le 20 mars pour le repas de la marche populaire				
2	Avril	Autour de Tournans (vers Rougemont)	B : 16 km journée dénivelé 400 m	Sainte-Marie 8h30 JL. RACINE 03 81 97 86 34
9	Avril	MARCHE POPULAIRE à AIBRE	Circuits prévus de 12-18-24 km	A partir de 8h00 JC. TYRODE 03 81 96 24 96
23	Avril	Plancher les Mines, La Goutte des Saules	C : 14 km journée Dénivelé 400 m	Sainte-Marie 8h30 JL DIEUDONNE 03 84 29 94 69
7	Mai	Provençère (boucle64) Le Peu	B : 14 km journée Dénivelé 390 m	Sainte-Marie 8h30 M. BICHET 03 81 93 41 66
Pensez à vous inscrire pour la sortie bus avant le 10 mai pour faire les réservations du restaurant				
14	mai	Marche pour le don du sang La Roselière. Se renseigner auprès d'André JANDOT		Montbéliard A. JANDOT 03 81 93 57 92
21	mai	Sortie touristique en bus Avez-vous pensé à vous inscrire ?		Sainte-Marie 7h00 JC. TYRODE 03 81 96 24 96
11	Juin	Autour de Vaucluse	B : 14 km journée Dénivelé 350 m	Sainte-Marie 8h30 A. JANDOT 03 81 93 57 92
25	Juin	Randonnée avec les Cavaliers de la Vallée du Rupt	A journée	Dung 8h30 JC. TYRODE 03 81 96 24 96
9	Juillet	Le creux du Van	C : 14 km journée Dénivelé 500 m	Sainte-Marie 8h00 B SCHORI 03 81 95 31 60
23	Juillet	La Haute Savoureuse, le Ballon d'Alsace	C : 15 km journée Dénivelé 600 m	Sainte-Marie 8h30 G BOUGET 03 81 92 34 83
Pensez à vous inscrire pour le gîte avant le 30 juillet si possible				
6	Août	Vieux Châteleu – lac des taillères	B : 17 km journée Dénivelé 500 m	Sainte-Marie 8h00 JP FLEURY 03 81 97 50 98
20	Août	Accolans, la Motte de Grammont	B : 17 km journée Dénivelé 450 m	Sainte-Marie 8h30 D JEANNIN 03 81 93 13 63
3	Sept	Ornans, Le ravin de valbois	C : 18 km journée Dénivelé 600 m	Sainte-Marie 8h00 JC. TYRODE 03 81 96 24 96
16 et 17	Sept	WEEK END EN GITE Avez-vous pensé à vous inscrire ?	Se renseigner	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
1	Oct	Marche populaire de Mandeuire	Plusieurs circuits	Se renseigner voir la presse locale
15	Oct	Autour de Bonfol Ch	A : 17 km Pas de dénivelé	Sainte-Marie 8h30 Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
29	Oct	Fougerolles	B : 16 km journée Dénivelé 310 m	Sainte-Marie 8h00 D. TISSERAND 03 81 92 33 62
12	Nov	Sainte -Marie	A : 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8h30 Sainte Marie 13h30 M. BICHET 03 81 93 41 66
17	Nov	ASSEMBLEE GENERALE suivie du Beaujolais nouveau		Raynans 20h00
26	Nov	Grillades Lieu à définir	A : 8 km + 8 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8h30 Lieu à définir 13h30 D. TISSERAND 03 81 92 33 62
2	Déc	TELETHON le samedi	A : 9 km 1/2 journée	Sainte-Marie 8h30 ?

L'association n'est pas une association sportive Les niveaux de difficulté : **A** : sans difficulté **B** : difficulté moyenne **C** : parcours à forte dénivelée

Vente de cartes auprès de Daniel TISSERAND **5€** Location de raquettes auprès de J-C TYRODE **2€/j, 5€ semaine, caution 15€**

Location d'abris pliants 3 côtés fermés 30 €, caution 300 €

ASSURANCE : en plus de la responsabilité civile, le contrat de l'association comprend la garantie « Individuelle Accident » qui couvre les dommages corporels d'origine accidentelle survenant au cours des activités. Toutefois, il est recommandé aux adhérents de prendre une assurance famille couvrant toutes leurs activités. **RANDONNEES OUVERTES A TOUS GRATUITEMENT** adhérents ou non **Cotisation** : 10 €



Noël en Autriche

Croissants à la vanille ou Vanillekipferl



Pâte pour les « Vanillekipferl »

- ✿ 160 g de beurre
- ✿ 50 g de sucre glace
- ✿ 70 g de noix en poudre
- ✿ 260 g de farine de blé tendre

Pour rouler les biscuits

- ✿ 200 g de sucre glace mélangés à
- ✿ 3 cs de sucre vanillé

Malaxer la farine tamisée, le sucre glace et le beurre jusqu'à obtention d'une pâte homogène puis incorporer la noix en poudre sans trop travailler la pâte. Former une boule et laisser reposer au frais pendant env. 30 minutes. Avec la pâte, former des petites boules, les rouler pour obtenir des petits rouleaux avec des extrémités plus fines et leur donner une forme de croissant. Disposer les croissants sur deux plaques de cuisson. Faire cuire dans un four préchauffé à température moyenne (env. 200°C) pendant à peu près 10 minutes. Retirer les croissants encore chauds des plaques de cuisson et les faire rouler dans le mélange des deux sucres.

Yeux de Linz ou Linzer Augen

- ✿ 110 g de sucre glace
- ✿ 220 g de beurre
- ✿ 310 g de farine de blé tendre
- ✿ 1 œuf
- ✿ 1 cs de sucre vanillé
- ✿ Zeste de citron
- ✿ Confiture d'abricot ou de groseille
- ✿ Sucre glace pour décorer les biscuits



Couper le beurre en petits morceaux et mélanger avec la farine jusqu'à obtenir une pâte sableuse. Ajouter le sucre, l'œuf, le sucre vanillé et le zeste de citron râpé et mélanger jusqu'à obtention d'une pâte homogène sans trop travailler la pâte. Laisser reposer au frais pendant au moins une demi-heure. Abaisser la pâte sur env. 3 mm d'épaisseur et découper des disques avec un emporte-pièce cannelé. Creuser des trous sur la moitié des disques (utiliser un emporte-pièce spécial ou un petit emporte-pièce). Disposer les disques sur une plaque de cuisson et les faire cuire dans un four préchauffé à 200 °C pendant à peu près 10 minutes jusqu'à ce qu'ils soient dorés. Après la cuisson, tartiner les disques pleins de confiture, ajouter les disques troués par-dessus et saupoudrer de sucre glace.



À savoir : Comme tous les sablés, les Yeux de Linz doivent être conservés pendant env. 14 jours avant d'atteindre une texture friable. L'idéal est de les conserver dans une boîte en métal fermée.



Noël en France

Cocktail framboise de luxe

- ✿ 125 g de framboises fraîches
- ✿ 25 cl de Vodka, 25 cl de champagne
- ✿ 10 cl de sirop de canne, 10 glaçons
- ✿ 2 zestes de citron vert



Réduisez les framboises en purée. Mettez-les dans un shaker avec la vodka, le sirop de canne, les glaçons et le citron.

Agitez vivement quelques secondes, filtrez et répartissez dans 6 verres à cocktail.

Complétez avec du champagne bien frappé et dégustez sans attendre...

Feuilleté chèvre, épinards et saumon

- ✿ 1 pâte feuilletée, 400 g de saumon
- ✿ 200 g d'épinards en branches frais
- ✿ 100 g de fromage de chèvre frais
- ✿ 2 c. à soupe d'huile d'olive, 1 échalote
- ✿ 1 jaune d'œuf
- ✿ 1 c. à s. d'herbes de Provence
- ✿ 1 pincée de piment d'Espelette



Préchauffez le four à 120°C (th.4).

Lavez et équeutez les épinards, égouttez-les soigneusement.

Ciselez l'échalote et faites-la suer avec les 2 c. à soupe d'huile d'olive.

Ajoutez les épinards. Remuez pendant 5 min à feu doux et retirez du feu.

Étalez les épinards sur la pâte, puis le saumon coupé en dés et de fines lamelles de fromage de chèvre.

Parsemez d'un peu d'herbes et d'un peu de piment d'Espelette. Roulez sans trop serrer.

Dorez le feuilleté avec le jaune d'œuf et enfournez pour 25 min.

Dégustez avec une salade de mâche.

Bûche de Noël au chocolat et au spéculoos

Pour la génoise au spéculoos :

- ✿ 4 œufs, 60 g de maïzena
- ✿ 60 g de spéculoos
- ✿ 80 g de sucre en poudre
- ✿ ½ sachet de levure chimique
- ✿ ½ c. à café de cannelle en poudre

Pour la ganache au chocolat :

- ✿ 200 g de chocolat noir à dessert
- ✿ 200 g de crème fraîche liquide
- ✿ 50 g de beurre



Réalisez la ganache au chocolat. Dans une casserole, faites bouillir la crème fraîche liquide. Pendant ce temps, faites fondre au bain-marie le beurre coupé en morceaux et le chocolat noir cassé en carrés. Lorsqu'ils sont bien fondus, incorporez-les hors du feu à la crème fraîche. Mélangez avec une cuillère en bois pour obtenir une préparation homogène. Laissez refroidir la ganache au chocolat.

Préchauffez le four à 200°C (thermostat 7).

Séparez les blancs des jaunes d'œufs. Montez-les en neige bien ferme.

Fouettez les jaunes d'œufs avec le sucre en poudre jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajoutez la maïzena tamisée avec la levure chimique et la cannelle en poudre. Mixez les spéculoos pour les réduire en poudre puis ajoutez-les également à la pâte à génoise.

Couvrez une plaque de cuisson de papier sulfurisé pour y étaler la génoise en une couche uniforme. Enfournez pendant 10 minutes.

A la sortie du four, démoulez la génoise au spéculoos sur un torchon humide. Roulez-la immédiatement puis laissez-la refroidir.

Déroulez alors la génoise. Tartinez-la de la ganache au chocolat puis roulez la bûche de Noël au chocolat et au spéculoos. Réservez la bûche au réfrigérateur pendant 1 heure avant de la servir.